

PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE DU 27 JUIN 2019

Le SIVOM Région Minière a tenu le 27 juin 2019 son Assemblée Générale à son siège à DOYET.

Ce Comité syndical se tient sans quorum en application de l'Article L2121-17 du C.G.C.T. et fait suite à la séance du 19 juin 2019 annulée pour absence de quorum.

Dix-neuf délégués assistent à cette réunion. M. MIRANDA, responsable technique, et M. BONNET, responsable administratif, participent également à la réunion.

Daniel PIQUANDET, Président, remercie l'ensemble des délégués de leur présence puis aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

BP-2019-2-1 : Approbation du PV de l'assemblée précédente :

M. le Président soumet le procès-verbal de la séance du 02 avril 2019 à l'approbation des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-2-2 : Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités, un rapport sur le prix et la qualité des services doit être établi chaque année et présenté au Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Chaque collectivité adhérente doit avoir en sa possession ce document.

Après une présentation du SIVOM où il en ressort une population desservie de 26 253 habitants pour 17 537 abonnés, soit une densité de 12,53 abonnés / km, le rapport énumère les différents indicateurs du SIVOM ainsi que les analyses effectuées par l'ARS. Celles-ci concluent en une excellente qualité de l'eau desservie avec un taux de conformité de 100 % au niveau des paramètres microbiologiques et de 98,8 % pour ceux physico-chimiques. Le prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 3,48 € TTC / m³.

Parmi les points importants du rapport : le rendement du réseau s'élève à 83,4 %. Le taux moyen de renouvellement du réseau sur les 5 dernières années est encore en augmentation avec 0,88 % (sont comptabilisés seulement les travaux réceptionnés au 31/12/2018). Quant aux impayés, les poursuites de la Trésorerie sont bénéfiques puisqu'ils connaissent un net recul avec un taux de 2,83 % des montants émis contre 4,33% l'année précédente.

La présentation se termine par un tableau comparatif avec d'autres SIVOM de l'Allier.

Le rapport 2018 sera prochainement mis en ligne sur le site du SIVOM www.sivom-regionminiere.com ainsi que sur l'observatoire SISPEA accessible à l'adresse www.services.eaufrance.fr, après vérification par la DDT.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-2-3 : Admissions en non-valeur :

La Trésorerie de Montmarault ne peut faire le recouvrement de certaines sommes impayées et il convient en conséquence d'admettre ces redevances en non-valeur pour un montant de 18 969,66 €.

Pour information, le montant des créances éteintes s'élèvent à 4 545,28 € pour les dossiers de surendettement et à 107,60 € pour les liquidations judiciaires.

Approuvées à l'unanimité.

BP-2019-2-4 : Achat de terrains à la Mitte :

Des terrains appartenant à l'EARL DORIZON-OLIVIER et à Mme DORIZON Sylvie et se trouvant dans le périmètre de protection rapproché des puits de captage de la Mitte sont en vente. Bien que l'acquisition de terrains dans ce périmètre n'est pas obligatoire, ces derniers sont adjacents aux parcelles où se trouvent les puits de captage. Leur achat permettrait ainsi de renforcer la sécurité autour de la ressource en eau.

La négociation avec les propriétaires a abouti à un prix net vendeur de 2 800€ par hectare. Les parcelles concernées sont celles sur Estivareilles référencées au cadastre avec les numéros suivants :

- AA30, AA41 et AA42 pour une superficie totale de 63 102 m² appartenant à l'EARL DORIZON-OLIVIER
- AA29 et AA66 pour une superficie totale de 23 072 m² appartenant à Mme DORIZON Sylvie

Approuvé à l'unanimité.

M. BICH (Estivareilles) demande si ces terrains seront toujours accessibles au droit de chasse. Les renseignements seront pris sur cette question mais logiquement, les restrictions imposées sur ces terrains resteront identiques.

BP-2019-2-5 : Décisions modificatives n°1 :

M. le Président propose les décisions modificatives suivantes sur l'exercice 2019, afin d'affecter des crédits supplémentaires au programme de travaux 2019 et de créer l'opération "Achat de terrains la Mitte Dorizon-Olivier" :

Section d'investissement

Dépenses - Ouverture de crédits :

Opération	Article	Libellé	Montant
197	2111	Achat terrains la Mitte Dorizon-Olivier	+ 30 000
190	2315	Programme de travaux 2019	+ 500 000
TOTAL			+ 530 000

Dépenses - Réduction de crédits :

Opération	Article	Libellé	Montant
ONA	2315	Travaux	- 530 000
TOTAL			- 530 000

Approuvées à l'unanimité.

BP-2019-2-6 : Demande de subvention : recherche de fuites :

Dans le cadre du 11e programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (2019-2024), des aides financières à hauteur de 70% peuvent être apportées dans les équipements permettant l'optimisation des recherches de fuite.

M. MIRANDA présente deux projets de recherche de fuites sur des secteurs sensibles :

- Cosne d'Allier présentant un taux de rendement de 74% et 4 m³ / h de perte
- Montmarault avec un taux de rendement de 77% et 4 m³ / h de perte

La solution proposée consiste en une détection de fuite par injection de gaz traceur puis par une recherche précise avec un corrélateur. Le résultat espéré représente une économie de 52 560 m³ par an soit environ 32 850 € HT. Le coût de l'ensemble du projet est estimé à 38 000 € HT.

Approuvée à l'unanimité.

BP-2019-2-7 : Recrutement d'agents contractuels pour les congés d'été :

M. le Président expose à l'assemblée qu'il est primordiale de recruter des contractuels de droit public sur les mois de juin, juillet et août afin de faire face au remplacement d'agents en congé annuel.

Les besoins représentent le recrutement de six contractuels à temps complet répartis de la façon suivante :

- Deux adjoints administratifs
- Quatre adjoints techniques

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et peuvent être renouvelés en cas de besoin.

Approuvé à l'unanimité.

BP-2019-2-8 : Fin de contrat de l'apprenti

Un agent du service technique fait valoir ses droits à la retraite au 1er janvier 2020. Il rappelle également que le contrat actuel de l'apprenti arrive à son terme le 31 août 2019.

Afin de recruter statutairement l'apprenti formé depuis deux ans au SIVOM Région Minière et anticiper le prochain départ en retraite, M. le Président propose donc la création au 1er septembre 2019 d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C.

Approuvé à l'unanimité.

M. MARTIN (Montmarault) insiste sur l'importance des contrats d'apprentissage et invite le SIVOM à se servir régulièrement de ce dispositif sans se soucier d'un éventuel recrutement définitif.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de respecter le formalisme de rédaction des délibérations, ce point a été scindé en deux délibérations.

BP-2019-2-9 : Création d'un poste de Directeur

Monsieur le Président rappelle que la création d'un poste de Directeur au SIVOM Région Minière s'avère indispensable afin de palier des manques de compétences en terme juridique et managérial. Ce point avait été présenté en réunion de Bureau le 19 mars 2019 et au Comité Syndical le 02 avril 2019.

Suite à cela, les élus de la commission du Personnel assistés du Centre de Gestion de l'Allier ont étudié le profil de poste et la phase de recrutement lors d'une réunion en date du 11 juin 2019.

Il est donc proposé la création au 1er octobre 2019 d'un emploi permanent à temps complet au grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A ayant des missions de direction générale des services. Il est également précisé que le mandat arrivant à son terme, le recrutement statutaire sera laissé au choix de la prochaine mandature. Ainsi, le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public au 1er octobre 2019 pour une durée d'un an dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire conformément à l'article 3-2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Approuvée à l'unanimité.

Le Centre de Gestion de l'Allier assistera le SIVOM dans le recrutement de ce poste (publicité, sélection, entretien,...).

BP-2019-2-10 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président informe que deux agents relevant du grade d'adjoint technique justifient de l'ancienneté pour prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal 2e classe. Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs au 1er juillet 2019 en créant les deux postes à ce grade d'accès.

Approuvée à l'unanimité.

L'avis du Comité Technique Paritaire sera sollicité pour la suppression des deux postes du grade d'origine d'adjoint technique.

BP-2019-2-11 : Convention de participation du Centre de Gestion : risque prévoyance

Le Centre de Gestion de l'Allier, comme la loi l'y autorise, s'apprête à lancer une consultation pour le compte des collectivités et établissements publics qui l'auront mandaté. Cette procédure portera sur le risque « prévoyance », à savoir une protection complémentaire des agents notamment en terme de maintien de salaire.

Les collectivités et établissements publics pourront choisir ou non le contrat issu de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion.

La convention de participation pourra être proposée courant 3ème trimestre 2019, pour une prise d'effet au 1er janvier 2020. Les garanties et les taux de cotisation obtenus seront présentés aux collectivités et établissements publics avant la signature de la convention de participation.

Il est précisé que ce contrat collectif est à adhésion facultative pour les agents.

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATIONS PRISES PAR DELEGATION PAR LE BUREAU :

Séance du 19 mars 2019 :

1 – Taux de promotion :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^e classe.

Taux accepté : 100 %.

2 – Demande de remise gracieuse :

Demande refusée pour un abonné de la Celle suite à une fuite due au gel d'un compteur.

3 – Demande de remise gracieuse :

Demande refusée pour la Commune de Marcillat en Combraille suite à une fuite au cimetière.

4 – Demande de remise gracieuse :

Demande refusée pour la Commune de Marcillat en Combraille suite à une fuite à la salle polyvalente.

Séance du 19 juin 2019 :

1 – Programme 2018 – lot 2 : avenant n°1 :

Avenant accepté pour des travaux supplémentaires et des adaptations demandés par le SIVOM au réservoir des Brûlards à Louroux de Bouble :

- remplacement de l'échelle de cuve,

- démolition et évacuation d'un mur de soutènement,
 - pose d'une cheminée de ventilation au lieu du capot en fonte initialement prévu au marché.
- Plus-value totale de 2 317,50 € HT, soit un montant définitif du marché de 264 467,38 € HT.

2 – Programme 2019 : attribution des marchés de travaux :

- Lot 1 – canalisations : 2 candidats

Offre retenue : Groupement Barbiero / Sogea pour un montant de 2 267 664,28 € HT

- Lot 2 – réservoirs : 1 candidat

Offre retenue : Résina pour un montant de 277 000,00 € HT

TRAVAUX :

M. MIRANDA présente l'avancée des travaux depuis la dernière assemblée.

- Marché à commandes :

MONTMARAULT – Dévoiement de conduites suite à l'aménagement de l'A71 et de la RN79 :

- travaux en cours,
- montant des travaux : 107 996,62 € HT pris en charge par APPR

- Programme annuel 2018 – lot 1 (canalisations) – Attribué au groupement Barbiero/Sogea :

BEZENET – remplacement de la conduite rue des Chauvais :

- 592 ml de PEHD Ø140, 1 343 ml PEHD Ø110, 717 ml PEHD Ø50, reprise de 2 poteaux incendie et 78 branchements,
- travaux en cours

COSNE D'ALLIER – remplacement de la conduite rues Alain Fournier et Théodore de Banville :

- 128 ml de PEHD Ø160, 158 ml PEHD Ø50, reprise de 16 branchements,
- travaux achevés

DOYET – remplacement de la conduite rue Marceau :

- 601 ml de PEHD Ø50, reprise d'une ventouse et 34 branchements,
- travaux achevés

LOUROUX DE BOUBLE – remplacement de la conduite entre Boucé et le réservoir des Brûlards :

- 1 360 ml de PEHD Ø125, 65 ml de PVC Ø90, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- travaux achevés

MONTMARAULT – remplacement de la conduite rue des Vosges :

- 328 ml de PEHD Ø50, reprise de 15 branchements,
- travaux achevés

ST ANGEL – remplacement de la conduite rue de la Planchette :

- 406 ml de PVC Ø160, reprise de 18 branchements,
- travaux achevés

ST BONNET DE FOUR – remplacement de la conduite au Four :

- 897 ml de PEHD Ø50, reprise de 14 branchements,
- travaux en cours

VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite à la Tabazeau:

- 1 450 ml de PEHD Ø50, reprise de 8 branchements,
- travaux achevés

VILLEFRANCHE D'ALLIER – remplacement de la conduite rue Emile Guillaumin :

- 207 ml de PEHD Ø160, 66 ml de PEHD Ø50, reprise d'un poteau incendie et 8 branchements,
- travaux achevés

Montant total du marché : 979 261,79 € HT

- Programme annuel 2018 – lot 2 (réservoirs et équipements) – Attribué à Résina :

LOUROUX DE BOUBLE – réservoir les Brûlards :

- volume 120 m³,
- travaux en cours d'achèvement

CHIRAT-L'EGLISE – réservoir les Pilezaudes :

- volume 150 m³
- travaux en cours d'achèvement

Montant total du marché : 264 467,38 € HT

45 collectivités membres

19 délégués présents

ANC-2019-2-1 : Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité des Services d'assainissement non collectif :

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités, un rapport sur le prix et la qualité des services doit être établi chaque année et présenté au Comité Syndical dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Chaque collectivité adhérente doit avoir en sa possession ce document.

La tarification n'a pas changé entre 2017 et 2018 avec un contrôle périodique de bon fonctionnement à 80,00 € HT, un diagnostic pour vente immobilière à 90,00 € HT et un contrôle des installations neuves ou réhabilitées à 175,00 € HT. Le taux de conformité des systèmes contrôlés depuis l'origine du service s'élève à 31,9% sur un total de 6 304 d'installations. Ce taux est en nette hausse car désormais cet indicateur intègre les installations contrôlées non conformes mais qui ne présentent aucun danger pour la santé des personnes ou de risques avérées de pollution pour l'environnement.

Le rapport 2018 sera prochainement mis en ligne sur le site du SIVOM www.sivom-regionminiere.com ainsi que sur l'observatoire SISPEA accessible à l'adresse www.services.eaufrance.fr, après vérification par la DDT.

Approuvé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- M. CHICOT (Venas) considère que les convocations ont été envoyées tardivement et que cela justifie sûrement l'absence de quorum à l'assemblée du 19 juin 2019. Il est répondu qu'en effet, une erreur a été commise et avait bloqué l'envoi sur la plateforme web d'édition et d'affranchissement. Néanmoins, M. BONNET précise que l'ensemble des mairies avaient été destinataires d'un mail fin mai pour informer de la date et du lieu de l'assemblée en demandant de transférer aux délégués. M. CHICOT propose que les prochaines convocations soient envoyées également par mail. Cette proposition sera sûrement mise en place pour le prochain mandat avec demande des adresses mails de chaque délégué.

- M. MOREAU (Durdar-Larequille) fait part du mécontentement de la population de sa commune quant à la qualité de l'eau desservie qui est régulièrement de couleur jaune. La production de cette eau étant assurée par l'usine de Prat, M. MARTIN (Montmarault) prend la parole en tant que Président du SPEC. Il précise que ce point a été abordé à l'assemblée générale du SPEC du 26 juin 2019 et que des solutions ont été proposées. Tout d'abord, il est expliqué que des légers dépassements en manganèse sont enregistrés mais qu'ils n'ont pas d'incidence sur la qualité de l'eau au départ de l'usine. Toutefois, la chloration aux réservoirs de la Croix de Fer a pour conséquence une réaction chimique avec le manganèse, ce qui donne cette couleur jaune. Il a donc été décidé une meilleure communication entre les deux syndicats afin d'adapter la chloration en fonction des analyses en sortie de station. De plus, le SPEC propose de mettre à disposition gratuitement son personnel pour réaliser des analyses sur le réseau de distribution lorsque des problèmes de qualité sont signalés par le SIVOM.

M. VANNIER (Mazirat) met en garde qu'un risque d'arrêt de la production n'était pas à exclure si ces problèmes persistaient et qu'un abonné déposait un recours devant le Tribunal.

A l'issue de la réunion dont la séance est levée à 11H45, M. le Président convie l'assistance à partager le verre de l'amitié.